

Conseil Municipal du 12 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze Décembre à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS, Maire, dûment convoqués sept Décembre deux-mil vingt-trois.

<u>Présent(s)</u>: IDLAS Stéphane; BERHAULT Pierre; BERTHELOT Sylvaine, LAGRÉE Brigitte; CREIGNOU Louis; PERDRIEL Jeannine; POTIER Denis; PRIOUL Mickaël; LIBOR Fabrice; TABRIZI Paulina

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration: M. Philippe FRAUCIEL donne pouvoir à Mme Jeannine PERDRIEL; Mme Fabienne LESAVETTIER donne pouvoir à Mme Paulina TABRIZI

Absent(e) excusé(e): PIRON Antoine.

Absent non excusé: MACÉ Marie-Stéphane

Le secrétariat a été assuré par : Mme Paulina TABRIZI

Le Procès-verbal de la séance du 23 Novembre 2023 n'ayant fait l'objet d'aucune observation ou remarque particulière, celui-ci est approuvé.

ORDRE DU JOUR

☐ Adressage

⇒ Numérotation de deux maisons situées au lieu-dit « Les Genêts d'Or ».

☐ Finances:

- Remboursement de la moitié des factures concernant le mur de la médiathèque de Beaucé par Fougères Agglomération.
- ⇒ Souscription à un emprunt.

☐ Syndicat de Voirie

➡ Modification des statuts pour l'intégration de la commune nouvelle La Chapelle-Fleurigné.

0112122023 : Numérotation de deux maisons situées au lieu-dit « Les Genêts d'Or ».

Dans le village « Les Genêts d'Or », deux parcelles ne disposent pas, actuellement, de numérotation postale. Il s'agit des parcelles référencées C 537 et C 539.

Considérant le nouveau découpage ainsi que les nouvelles références cadastrales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer la numérotation postale suivante :

Références cadastrales actuelles	N° postal attribué
0C 537	4
0C 539	2

0212122023 : Prise en charge de la moitié du coût de l'étude du mur séparant l'école RENE-GUY CADOU et la médiathèque par Fougères Agglomération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une étude a été réalisé pour établir un diagnostic sur l'état du mur séparant l'école publique RENE-GUY CADOU de la médiathèque suite à l'apparition d'une fissure.

Elle se décompose de la manière suivante :

- Quelin Nord-Ouest : Diagnostic – 1 308.38 €
- ECB Ingénierie : Avis technique – 1 140 €

- TOTAL : 2 448.38 €

Ce bâtiment abritant la médiathèque appartenant à Fougères agglomération, il est proposé, d'un commun accord, de partager les frais de cette étude à hauteur de 50% chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Demande le remboursement des montants suivants à Fougères Agglomération :

- Quelin Nord - Quest: 654.19 €

- ECB Ingénierie : 570 € - TOTAL : 1 224.19 €

0312122023 : Souscription à un emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt destiné à financer, en partie, les travaux dans le cadre de la réalisation de différents projets notamment la sécurisation et le prolongement des liaisons douces en entrée de bourg et l'aménagement d'un P.C.S.I (Pôle Culturel et Sportif Intergénérationnel). Parmi les offres reçus, la commission Finance, qui s'est réunie le jeudi 7 décembre 2023, a retenu 3 scénarios.

Ces scénarios sont présentés à l'Assemblée :

1) Crédit Mutuel de Bretagne : 600 000 €

- Durée d'amortissement : 20 ans

- Taux d'intérêt fixe : 4.11%

- Périodicité des échéances : trimestrielle

- Frais de dossier : 600 €

- Déblocage des fonds : 3 mois à compter de la date de signature du contrat.

Les scénarios 2 et 3 impliquent un recours à un premier emprunt à hauteur de 400 000 € auprès de la Banque des Territoires avec les modalités suivantes :

Banque des territoires : Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique

- Montant: 400 000 euros

- Durée d'amortissement : 25 ans

- Périodicité des échéances : Trimestrielle

- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement: Prioritaire amortissement constant
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- Typologie Gissler: 1A

- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt (240€)

Complété par l'une des offres suivantes :

2) Banque des Territoires : 200 000 €

- Durée d'amortissement : 25 ans

- Périodicité des échéances : Trimestrielle

- Index: Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.3 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire amortissement constant
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt (120€)

3) Crédit Mutuel de Bretagne : 200 000 €

Durée d'amortissement : 15 ansTaux d'intérêt fixe : 3.81%

- Périodicité des échéances : Trimestrielle

- Frais de dossier : 200 €

- Déblocage des fonds : 3 mois à compter de la date de signature du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Décide de retenir le scénario N°3 Comprenant les offres suivantes :

Banque des territoires : Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique

- Montant: 400 000 euros

- Durée d'amortissement : 25 ans

- Périodicité des échéances : Trimestrielle

- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire amortissement constant
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Typologie Gissler: 1A
 - Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt (240€)

Crédit Mutuel de Bretagne : 200 000 €

- Durée d'amortissement : 15 ans - Taux d'intérêt fixe : 3.81%

- Périodicité des échéances : Trimestrielle

- Frais de dossier : 200 €

- Déblocage des fonds : 3 mois à compter de la date de signature du contrat.

Donne Pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en places des présentes.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 23 janvier 2024

La séance a été déclarée close à 21H00.

Le Président

La Secrétaire de séance

Paulina TABRIZI